



**Réseau des Œuvres
Universitaires et Scolaires
CNOUS – CROUS**

BUDGET RECTIFICATIF N°3 AU BUDGET 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

**Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
Conseil d'administration du 4 octobre 2022**

Le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2022 a pour objet de répartir un montant total de 31 989 644 € de crédits provenant :

- de crédits déjà ouverts en BI 2022 au profit des Crous, mais non encore répartis (pour 4,99 M€) ;
- de crédits nouveaux notifiés afin de financer la compensation de l'Etat au réseau en raison de la poursuite du repas à 1€ au bénéfice des étudiants boursiers et non boursiers en situation de précarité à la rentrée 2022 (pour 20 M€) ;
- de crédits nouveaux destinés à financer les effets en 2022 de la hausse de la valeur du point fonction publique de + 3,5 %, intervenue le 1^{er} juillet 2022, pour un montant de 7 M€.

Ce BR comprend également une actualisation du budget du Cnous (inchangé depuis le BI 2022) et des crédits de contractualisation, avec une reventilation des parts Cnous et Crous.

Une correction portant sur les recettes (double compte en fonctionnement de la recette d'investissement part Cnous en BI 2022 dans le tableau 6 – sans effet sur le solde budgétaire – tableau 2) est également apportée.

I - Augmentation des recettes de SCSP et sur ressources propres

Le BR3 du Cnous prévoit, en recettes, les évolutions suivantes :

- Notification de recettes complémentaires au titre de la SCSP :
 - pour 20 000 000 € (complément au financement du repas à 1 €), ce qui porte le montant dédié disponible à 47 472 000 €,
 - pour 7 000 000 €, afin de financer la hausse de la valeur du point fonction publique.
- Augmentation des recettes pour un montant total de l'ordre de 1 M€ :
 - dont 0,84 M€ au titre des remises de fin d'année (versement effectué par les fournisseurs de la centrale d'achat, adossé au montant des factures), en raison de l'augmentation constatée des dépenses de denrées alimentaires fin 2021. Pour mémoire, ces crédits ne sont pas mobilisables pour le Cnous car ils devront faire l'objet d'un versement au profit des Crous et des adhérents à la centrale d'achat, hors réseau ;
 - dont 0,123 M€ de frais d'adhésion à la centrale d'achat (les frais d'adhésion étant aussi établis en fonction du montant des achats réalisés).

II - Répartition de crédits déjà ouverts ou notifiés par le MESRI mais non encore attribués

Le BR3 comprend principalement deux mesures en faveur des Crous mais aussi l'actualisation du budget du Cnous, inchangé depuis le BI 2022, à l'exception de l'inscription de financements sur projets, obtenus début 2022.

La principale mesure porte sur l'ouverture et la répartition de 20 M€ de financement au titre de la compensation de la poursuite de la mise en œuvre du repas à 1 € à la rentrée universitaire 2022. Ces crédits, ouverts en LFI 2022 mais non notifiés au réseau dans l'attente de l'arbitrage intervenu en juillet

dernier, sont donc ouverts et repartis en intégralité en faveur des 26 Crous, en tenant compte de l'ouverture de nouvelles structures et du nombre de repas servis à date.

Ce BR comprend également l'ouverture et la répartition au profit des Crous de 7 M€ afin de financer les effets induits en 2022 par la hausse de la valeur du point fonction publique.

Le solde de crédits de 4 989 644 € déjà ouverts en faveur des Crous mais non encore repartis est alloué afin de financer les mesures d'accompagnement en faveur des étudiants qui se poursuivent à la rentrée 2022.

Enfin, le budget du Cnous est modifié afin de tenir compte d'une moindre occupation des emplois du Cnous conduisant à une diminution de la prévision de dépenses de personnels et d'actualiser les prévisions de dépenses de fonctionnement en raison notamment des effets de la crise sanitaire, en particulier sur l'activité du Centre National de Formation, qui n'a véritablement repris qu'en mai en raison des contraintes sanitaires. Ce BR3 comprend également un ajustement des montants de crédits d'investissement, avec une diminution du montant ouvert en autorisations d'engagement (redéployés en faveur du réseau) et une augmentation du besoin en crédits de paiement induisant une évolution du solde alloué au réseau, sans conséquences sur les opérations en cours.

III - Synthèse financière du budget rectificatif n°3

En comptabilité budgétaire, les autorisations d'engagement sont portées à **432 911 318 €** et les crédits de paiement à **434 274 638 €** soit une augmentation de 24 538 285 € en AE et de 25 901 605 € en CP ; les prévisions de recettes s'établissent à **434 053 736 €**, en augmentation de **28 471 505 €**.

Le solde budgétaire prévisionnel est ramené de - **2 790 802 €** à - **220 902 €**, soit une moindre dégradation de 2 569 900 €.

En comptabilité générale, le montant des charges est porté à **435 043 239 €**, soit + 28 766 229 € Le montant des produits est porté à **433 490 510 €**, soit + 28 643 442 € par rapport au BR2.

Au total, le BR3 prévoit un résultat déficitaire de **1 552 729 €**, (la capacité d'autofinancement étant en conséquence établie à - **1 537 579 €**).

Enfin, le montant de la trésorerie prévisionnelle est estimé à **115 644 872 €** (117 665 774 € au 31/12/2021, cf. tableaux « plan de trésorerie » et « synthèse » de la liasse budgétaire).